



## Commande non livrée, remboursse sans mon accord

-----  
Par vixen13

bonjour,

Je voudrais savoir si une societe a le droit de remboursser son client plutot que de lui livrer un produit en vente sur son site ?

Pour être plus précise, j'ai commande un lave linge le 10 mars dernier (soit 22j aujourd'hui) et dernier n'étant pas en stock on m'a demandé de patienter 10 jours. Au bout de 10 jours, n'ayant tjrs pas de nouvelle a propos de ma commande, je decide de les appeler. On me dit que tous les lave linge de cette marque on été rapelle par la marque pour une erreur de carte électronique..mais que si je voulais je pouvais qd meme me faire livré le modèle choisi (car il en avait 15 en stock...?) mais que c'était bete car il risquerait de lacher au bout de 2 mois....

J'ai donc dit que je preferais attendre ce debut de semaine le modele que j'avais choisi, une fois celui-ci réparé.

Ce matin je recois donc un mail de "rembourssement" de mon achat !

Je trouve cela quand meme etonnant qu'o me remboursse sans me proposer un produit équivalent ou meme une simple explications !

Ce lave-linge est pourtant toujours à la vente dans le commerce !

Je suis resté sans lave-linge durant 3 semaines, et je tiens vraiment a profiter du prix "canon" de ce site (300? de moins qu'en grande surface)

Je voudrais savoir si ce marchand ne se doit pas d'assumer sa commande et si le produit n'est plus a la vente chez lui (au jours d'aujourd'hui) d'au moins me livrer un produit équivalent ? Je le soupçonne de vouloir tout simplement annuler la vente car il ne serait plus gagnant sur ce produit (...)

Je vous remercie pour vos conseils juridiques :)